

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04176

Numéro SIREN : 811 662 238

Nom ou dénomination : 4VADAUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt 32943

COMPTES ANNUELS



4VADAUDIT
78, boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	36 269	4 274	31 995	3 677
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	36 269	4 274	31 995	3 677
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				8 400
Créances clients et comptes rattachés	48 830		48 830	55 940
Autres créances	8 717		8 717	1 995
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 254		22 254	14 206
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	79 801		79 801	80 540
TOTAL GÉNÉRAL	116 070	4 274	111 796	84 217

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	8 458	
Résultat de l'exercice	7 365	9 458
Provisions réglementées		
Capitaux propres	26 824	19 458
Provisions pour risques et charges	6 000	
Autres emprunts et dettes assimilées	20 666	1 582
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 624	8 771
Autres dettes	26 611	40 606
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	<i>7 414</i>	
Produits constatés d'avance	2 071	13 800
Dettes	78 972	64 759
TOTAL GÉNÉRAL	111 796	84 217

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		168 673	144 301
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1 280	1 978
Produits d'exploitation		169 953	146 279
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		128 763	104 200
Impôts, taxes et versements assimilés		424	421
Rémunération du personnel		12 533	22 663
Charges sociales		5 903	7 473
Dotations aux amortissements		3 661	613
Dotations aux provisions			
Autres charges		4 146	443
Charges d'exploitation		155 430	135 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 523	10 466
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		16	
Charges exceptionnelles		6 045	
Impôts sur les bénéfices		1 096	1 008
BÉNÉFICE OU PERTE		7 365	9 458

NOTES

Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables définies dans le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28), dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice ont vocation à être maintenues à l'occasion des exercices suivants.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en 699100 un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 739 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous l'avons affecté principalement à des efforts en matière d'investissements. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter la rémunération du dirigeant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production et ne font pas l'objet de réévaluation.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre les deux. La valeur d'inventaire est déterminée selon la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés. L'évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Le taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel l'entité exerce son activité, sont appliqués. Lorsque la valeur recouvrable de l'entité est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	5 à 15 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Matériels et outillage	5 à 15 ans
Matériels de transport	2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 5 ans
Logiciels, sites, applications	1 à 5 ans

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, pour prendre en compte les dépréciations complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

Les créances peuvent être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur Nominale
Actions ordinaires	10 000	0	0	10 000	1 €

« 4VADAUDIT »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 78, Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
811 662 238 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mil dix-huit,
Le 30 juin,
A 11 heures,
Au siège social,

Monsieur Valéry AUBRY-DUMAND, Président et Associé Unique, détenant 10.000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, soit l'intégralité du capital de la Société par Actions Simplifiée dénommée « **4VADAUDIT** »,

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Reprise des actes et engagements pris pour le compte de la Société avant son immatriculation,
- Examen et Arrêté des comptes au 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs.

Puis, il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve expressément, en tant que de besoin, les actes accomplis au nom et pour le compte de la Société en formation, avant la signature des Statuts, tels qu'ils figuraient en annexe desdits Statuts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, en sa qualité de Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les comptes dudit exercice ne font pas état de dépenses et charges non déductibles visées par l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 7 365€ décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|---------|
| • Dotation à la "Réserve Légale" | 0 € |
| Portée déjà à son maximum de 1.000 € | |
| (soit 10 % du capital social) | |
| • Le solde, soit | 7 365 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

Il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la création de la société.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique ratifie le fait que :

- le président n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- En revanche, la rémunération brute du président pour l'exercice 2018 versée à partir du 15 janvier 2018 sera de 59 000€ ;
- le président a prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de la Loi.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé le présent Procès-Verbal.

Fait à NEUILLY SUR SEINE,

Le 30 juin 2018



Monsieur Valéry AUBRY-DUMAND,
Président et Associé Unique